

SERMON IX.

S. PAUL DEVANT
FELIX.

Or quelques jours après Felix vint avec Drusille sa femme, qui étoit Juive, & il envoya quérir Paul, & l'ouit parler de la foi qui est en Jesus-Christ. Et comme il parloit de la justice, de la tempérance & du jugement à venir, Felix tout effrayé, répondit; Pour le présent va-t-en, & quand j'aurai la commodité, je te rappellerai. ACTES XXIV. 25, 26.

SI jamais sujet ne fut mieux choisi que celui du Discours que S. Paul adresse à Felix & à Drusille, jamais Discours ne trouva des Auditeurs plus mal disposés pour en profiter. Felix étoit un Juge inique. Il est connu dans l'Histoire, non seulement par son avarice, par ses cruautés & ses brigandages, mais aussi par ses débauches & la corruption de ses mœurs. N'en croyons pas le portrait flatteur qu'en fait Tertulle, lorsqu'il le re-

remercie au nom des Juifs de la grande tranquillité qu'ils avoient obtenue par son moyen, & des bonnes ordonnances qu'il avoit faites pour ce peuple. Les Annales Juives donnent une autre idée de son caractère. Il fit assassiner par des brigands apostés le Souverain Pontife Jo-
 nathan qui avoit osé lui reprocher ses injustices; accordant à ses meurtriers l'impunité d'un crime dont il avoit été l'instigateur. Il fut le tyran plutôt que le Gouverneur de la Judée; & il auroit enfin reçu le juste châtiment de ses violences, si le crédit de Pallas qui pouvoit tout auprès de Néron, n'eût étouffé les amères plaintes que les Juifs après son rapel, en portèrent jusqu'au pied du trône. Dans son infame mariage avec Drufille, les Loix de la Justice & celles de la Tempérance furent également violées. Devenu éperdument amoureux de cette femme, il fut si bien lui tourner l'esprit par ses artifices, si bien souffler dans son cœur le funeste poison dont le sien propre étoit infecté, qu'on la vit sans pudeur, au mépris des engagements les plus sacrés, abandonner tout à la fois Azize son Epoux & la Religion de ses Pères, car elle étoit Juive, pour se venir jeter dans les bras d'un vil Affranchi.

Voyez
 Joseph
 Antiq.
 L. XX.
 c. 6. &
 7.

Tant est vrai ce qu'on vous a dit souvent, Mes Frères, de l'étroite affinité de certains vices! tant il est vrai que qui se livre à la dissolution, court risque de n'avoir bientôt aucun respect pour les règles de l'équité! Voilà l'homme à qui S. Paul prêche la justice, la tempérance & le jugement à venir. Fut-il jamais un choix de sujet plus heureux? fut-il jamais un discours plus de saison, & une matière plus convenable au besoin des Auditeurs? Ah qu'il y a loin de la basse adulation de l'Orateur Juif, à la courageuse sincérité de l'Apôtre! On reconnoit là l'esprit Apostolique; on y retrouve la généreuse hardiesse de ces saints hommes, qui ne craignent rien, qui ne ménagent rien, quand il s'agit de dire la vérité; dussent-ils en travaillant au salut des autres, s'exposer aux plus dangereux effets de leur haine. En particulier, on y reconnoit les maximes de celui qui dit à son Disciple: *Je t'adjure devant Dieu & devant Jesus-Christ qui doit juger les vivans & les morts dans son apparition & dans son règne: prêche la parole, insiste, reprends, tance, exhorte.* Beau modèle pour nous, Ministres de Jesus-Christ, qui sachant ce que c'est que de la frayeur du Seigneur, devons par cette même frayeur

ame-

2 Tim.
IV. 1.

2 Cor.
V. 11.

amener les hommes à l'obéissance.

Mais si le Discours de S. Paul convenoit parfaitement à Felix, on ne pouvoit être moins disposé qu'il l'étoit à l'écouter avec fruit. Felix est un Payen, c'est-à-dire, un homme qui regarde les dogmes du Christianisme comme des fables. C'est de plus un scélérat confit dans l'iniquité ! C'est l'ame la plus basse & la plus dure qui fut jamais. Quelquefois un vicieux conserve au milieu du crime un certain fond d'honnêteté, une certaine noblesse d'ame, qui le rend accessible aux maximes de la Vertu, si-tôt qu'on les lui retrace, & qui lui fait admirer du moins la Religion qu'on lui prêche, s'il ne peut se résoudre à l'aimer. Ici cette ressource manque. (1) Qu'attendre en effet d'un esclave devenu tyran, qui règne en esclave, & qui portant un esprit servile jusques dans l'exercice de la plus haute autorité, n'en connoit d'autre usage que celui de pouvoir assouvir impunément ses honteuses passions.

(1) *At non frater ejus [il venoit de parler de Pallas] cognomento Felix, pari moderatione agebat, jam pridem Judææ impositus, & cuncta malefacta sibi impune ratus, tanta potentia subnixo.* Tacit. Annal. Lib. XII. cap. 30. *E quibus [libertis] Antonius Felix per omnem servitiam ac libidinem jus regium servili ingenio exercuit.* Idem. Hist. V. cap. 2.

fions. Qu'attendre d'une ame qui n'est qu'un affreux composé d'avarice, d'insolence, de cruauté féroce & de débauche brutale? Qu'espérer d'un de ces naturels pervers, qui ne sauroient se persuader qu'il y ait de véritable vertu, parce qu'eux-mêmes n'en ont aucune? Quelle prise a la Religion sur un homme qui ne fait venir S. Paul, & ne se ménage avec lui divers entretiens sur le sujet de la Foi Chrétienne, que dans l'unique vûe de tirer de l'argent de ce Prisonnier? Ah

Prov. VIII.10. *Felix ! prenez l'instruction & non pas de l'argent, & la science plutôt que le fin or.* C'est la seule chose que S. Paul ait à vous donner, quoique ce soit celle que vous désirez le moins. Tel est l'Auditeur de S. Paul. Cependant voyez la force de la Vérité, Mes Frères, à l'ouïe du Sermon de l'Apôtre, cette ame dure semble s'amolir. Paul prêche à Felix les devoirs de la tempérance & de la justice, il lui annonce un jugement à venir: Felix en est frappé, ému, bouleversé. On croiroit que sa conversion deviendra le fruit du Discours qu'il vient d'entendre; point du tout. La corruption demeure la plus forte. S'il est effrayé, c'est pour fuir loin des objets qui l'effrayent. Il éloigne un Prédicateur dont il ne peut plus

plus soutenir la présence, & dont il redoute la voix. *Felix tout effrayé, dit; Va-t-en pour maintenant; quand j'en aurai le loisir, je te rappellerai.* Il y a sujet de s'étonner, Mes Frères, ou que la Religion ait eu tant de pouvoir en cette rencontre, ou qu'elle en ait eu si peu. Que dans une ame aussi ténébreuse que l'étoit celle du Magistrat Romain, elle ait pu se faire jour; que dans cette conscience cautérisée, que dans ce cœur endurci, elle ait jetté le trouble & l'épouvante, il y a lieu d'admirer en cela son efficace Divine. Mais aussi qu'elle n'ait rien produit davantage, que Felix s'en soit tenu là, & que résistant à de si puissantes impressions, il soit demeuré comme auparavant le dissolu, l'injuste, le cruel Felix; c'est un endurcissement qui tient du prodige. Cependant prenez-y garde, Mes Frères, ce dernier prodige se renouvelle au milieu de nous, & même, si je l'ose dire, d'une manière plus étonnante. Aujourd'hui les Ministres de Jesus-Christ prêchent les mêmes vérités & les mêmes devoirs, à qui? à des infidèles? Non. A des Chrétiens, à des Chrétiens de naissance, qui font profession de croire ces vérités, de reconnoître la justice de ces

devoirs : Quel effet produisent nos leçons? le même tout au plus que celles de S. Paul produisirent sur Felix. On nous écoute; quelquefois on s'effraye en nous écoutant; mais aussi-tôt on renvoie ces idées importunes, & se hâtant de les effacer par d'autres, on demeure impénitent & vicieux toute sa vie. Mon Texte offre donc deux points à notre méditation, le sujet du Discours de S. Paul, & le succès de ce Discours. Sur quoi j'aurai ces deux choses à faire. I. J'établirai d'abord la certitude d'un jugement à venir. II. Je vous ferai sentir la folie d'un pécheur, qui résiste à tout ce que cette certitude a d'effrayant, & je tâcherai de détruire les prétextes que le cœur met en œuvre pour se dérober à son impression.

I. P A R T I E.

ON peut regarder la vérité d'un jugement à venir, comme une de celles qui sont gravées le plus avant dans l'esprit humain. Tout ce que nous voyons nous la découvre; tous les principes de la Nature & de la Raison s'accordent à nous y conduire; toutes les autres grandes vérités rendent témoignage à celle-là. Si
notre

notre ame est immortelle, s'il y a un Dieu, une Providence, s'il y a une Sagesse, une Justice Souveraine qui gouverne l'Univers, il s'ensuit nécessairement que les hommes seront jugés après cette vie. Faisons un choix dans cette multitude de preuves, & bornons-nous à trois sources. La nature de l'homme, l'état de la Société; les mouvemens de la Conscience.

I. La nature de l'homme est une première source, d'où je tire les preuves d'un jugement à venir. L'homme est une Créature intelligente douée de Raison & de Liberté. Soumis à certaines règles de conduite, il est comptable de ses actions au Maître de l'Univers, qui lui imposa de telles règles en même tems qu'il lui donna l'être. Rentrons au fond de notre Ame, nous y trouverons ces Loix gravées de la main du Créateur en caractères ineffaçables. Les idées que nous avons du bien & du mal, du juste & de l'injuste, sont si vives & si distinctes, que nous ne saurions ni les changer, ni les confondre, ni les obscurcir, ni les arracher de notre esprit. Et qu'on ne dise pas que nous en sommes redevables au préjugé de l'éducation & de la coutume: car elles sont antérieures à l'une & à l'autre.

tre. L'éducation ne fait que les développer; & quand on voudroit leur opposer des leçons & des usages contraires, on ne viendroit jamais à bout d'effacer entièrement ces notions primitives, qui sont en nous aussi anciennes que nous-mêmes. Notions invariables, qui se trouvent les mêmes chez tous les hommes, dans tous les tems & dans tous les lieux. Notions de telle nature; que nous ne pouvons, ni les appercevoir sans les approuver, ni nous en écarter jamais dans la pratique, sans prononcer notre propre condamnation. Notions essentiellement vraies, dignes d'être approuvées de tout Etre intelligent, & que par conséquent la Souveraine Sageffe de qui nous les avons reçues, voit & approuve nécessairement aussi-bien que nous. Or puisque Dieu les approuve, & qu'il nous les a données avec l'intelligence & la faculté d'agir, il veut sans doute que nous y conformions notre conduite.

Car faites-y reflexion, Mes Frères, les idées d'ordre, les principes du juste & de l'honnête sont mal conçus, si on se contente de les envisager comme de brillantes spéculations à qui la Raison donne son suffrage. Il faut ajouter que ce sont des Loix que nous impose l'Etre supérieur dont nous dépen-

pendons, que c'est, pour ainsi dire, une révélation naturelle qu'il nous fait de sa volonté: enforte que tout ce que la Raison déclare être juste, c'est proprement Dieu qui nous le commande; ce qu'elle déclare être injuste, c'est lui qui nous le défend. Dieu donne donc des Loix à l'homme. Mais les lui auroit-il données pour le laisser ensuite à lui-même, sans se soucier s'il les observe ou s'il les enfreint, & sans s'embarasser davantage de sa conduite, dont il demeureroit spectateur oisif? Rien ne seroit moins sage, ni plus contraire au but du Souverain Législateur. Quel but se propose-t-il, je vous prie, en établissant des Loix, si ce n'est leur observation? A quoi bon en prescrire à des Créatures qui pourroient impunément les mépriser, & qui n'auroient nul compte à lui rendre? L'extravagance d'une telle supposition faute aux yeux. Toute Loi implique une obligation d'obéir; elle suppose toujours, au moins tacitement, des promesses & des menaces, des peines & des récompenses: sans quoi la Loi manque de force, & le Législateur d'autorité. L'idée même de Loi emporte nécessairement que ceux qui y sont soumis, soient comptables de leurs actions au Supérieur qui la leur impose. De ce prin-

cipe que Dieu est le Législateur du Genre-humain, il fait donc évidemment que Dieu jugera le Genre-humain. Puisque cet Etre infiniment saint & souverainement sage prend intérêt à notre conduite; puisque nous créant libres, il nous a donné des Loix sur lesquelles il veut que nous réglions nos démarches, & qu'à ces Loix sont attachées des récompenses & des peines; j'en conclus de nécessité, qu'il viendra un tems où nous rendrons compte à Dieu de nos actions, & dans lequel ces actions seront comparées avec la règle pour être punies ou récompensées.

Je fai que certains Esprits Libertins prennent un tour assez adroit pour se débarrasser d'une idée qui les gêne, & d'un dogme qui les incommode. Leur méthode consiste à vanter les attraits de la Vertu, prise en elle-même. Ils s'efforcent de montrer par de grands raisonnemens sur sa beauté intrinsèque, que les idées d'honnête & de juste sont totalement indépendantes de celles de récompense & de châtement. Ils insistent sur ce que la Vertu méritant d'être recherchée pour elle-même, trouve en soi sa vraie récompense; & prétendent en conclure que la justice & la tempérance subsisteront fort bien, en qualité de devoirs d'une Créatu-

re raisonnable, sans qu'il y ait de jugement à venir; pour insinuer par-là que ce jugement n'est point à craindre. Malheur à ceux que ces subtilités éblouissent! Malheur aux esprits assez peu sensés pour se laisser prendre à ce piège! Ne vous y trompez pas, Mes Frères, ces beaux discours que le plus pur amour de la Vertu semble avoir dictés, ne sont au fonds que les passeports du Vice, & ne tendent qu'à lui assurer l'impunité. Mais que ces raisonneurs sachent qu'il y a un jugement. Ce dogme tient à la distinction du bien & du mal moral, comme la conséquence tient à son principe. Il faut de nécessité, ou reconnoître ce dogme, ou nier cette différence du bien & du mal; c'est-à-dire, démentir effrontément notre Raison, effacer toutes nos idées, anéantir tous nos devoirs. Nous naissons tous avec un discernement naturel du juste & de l'injuste; nous portons le sentiment de l'un & de l'autre distinctement empreint au fond de notre ame. D'où le tenons-nous ce sentiment si vif, ce discernement si précis? répondez-moi, d'où? sinon du Créateur, qui nous formant libres & intelligens, n'a pas voulu, sans doute, que nous végussions au hasard, indépendamment de toute règle; mais qui

nommés
nous

nous ayant donné certaines Loix, nous rend responsables par cela même de notre conduite. D'où il résulte, que c'est violer son autorité, que d'enfreindre de telles Loix: que nous ne saurions nous en écarter impunément; & qu'un jour *il amenera toute œuvre en jugement, touchant ce qui est caché soit bien soit mal.*

Ecclef.
XII. 16.

2. L'état de la Société ouvre une seconde source de reflexions qui nous conduisent à la même vérité. Quand je jette les yeux sur la Société humaine, j'y découvre d'étranges confusions, le Vice y est dans son règne, & l'on peut dire, sans craindre d'exagérer, que les règles de la justice y sont incomparablement plus souvent violées que pratiquées. Qui pourroit faire la revue des injustices qui se commettent sous le Soleil? qui pourroit compter *les larmes de ceux à qui l'on fait tort*, sans avoir personne qui les console, & les inutiles gémissemens de l'Innocence opprimée? Quelle multitude de désordres cachés & de scandales publics? Combien d'un côté de trames fourdes, combien de l'autre d'attentats ouverts, par où les hommes conspirent contre le repos de leurs semblables, & travaillent à leur malheur? La société des hommes corrompus, sous cette ombre
d'union

Ecclef.
IV. 1.

d'union qui couvre une désunion réelle, multiplie, étend, diversifie les vices à l'infini, pour produire un déluge de corruption. Cependant un Dieu sage gouverne la Société. Cependant ce Dieu qui en est l'auteur, comme il est le Créateur des hommes qui la composent; en leur donnant à chacun avec la Raison, un Code de Loix naturelles, ne les unit ainsi, qu'afin d'étendre, de multiplier les vertus, par le nombre des différens rapports qui résultent de cet assemblage. Le moyen de contester une vérité si claire? mais le moyen aussi de la concilier avec le désordre que nous voyons? C'est, Mes Frères, par une troisième vérité, savoir celle d'un jugement à venir, où les torts seront redressés, les désordres réparés, les crimes punis. Car si l'on m'allègue la justice des Loix humaines; qui ne voit combien c'est là une foible ressource contre tant de maux? qui ne voit que c'est une digue trop mince pour l'opposer au torrent du crime? Qu'est-ce en effet qu'une justice exercée par des hommes foibles, bornés, sujets à l'illusion des passions & du préjugé? par des hommes ignorans, & souvent injustes? Que d'actions ne sont pas de son ressort! Que de crimes échappent à son glaive!

Les

Les Loix humaines n'en punissent que la plus petite partie. Connoissent-elles, par exemple, de cette espèce d'injustice qui est d'autant plus cruelle qu'on la pallie des apparences du droit? punissent-elles ces subtiles chicanes, ces menées finement conduites, ces attaques sourdes, ces traits qui volent dans les ténèbres, & dont le scélérat qui les lance & s'en applaudit, se dit en lui-même, *qui les verra?* Les Loix que l'esprit humain invente, se ressentiront toujours de l'imperfection de ses lumières. Elles ne seront jamais ni assez complètes, ni assez précises, ni proportionnées assez juste à tous les cas & à tous les besoins, pour empêcher qu'il n'en résulte mille inconvéniens & mille abus : jusques-là que souvent le crime s'arme contre l'innocence, de ces mêmes Loix qui sont établies pour la protéger. Bien éloignée de réparer le mal, la justice humaine se contente de le retenir en-deçà d'un point de violence qui détruiroit la Société. Et vous voulez qu'un tel jugement puisse tenir lieu de tout autre? Non, non, ce n'est tout au plus qu'un règlement provisionel pour prévenir l'excès de désordre en attendant le grand jour des retributions. De plus, la justice humaine en punissant le Vice,
ne

ne récompense point la vertu; combien de bonnes actions demeurent ensevelies dans l'oubli. Combien de vertus languissent dans l'obscurité, ou sont couvertes des nuages de la calomnie, ou n'ont pour partage que la souffrance? Combien de *justes à qui il arrive selon l'œuvre des méchans*, tandis que les méchans vont souvent à la gloire & au bonheur mondain par leurs crimes mêmes? Concluons-le, la justice humaine d'un côté, ne récompensant point la Vertu; d'autre côté n'étendant sa juridiction ni sur les vices intérieurs, ni sur les méchancetés cachées, ni sur une infinité d'iniquités connues; il faut donc qu'une autre Justice dont celle-ci n'est que l'ombre, exerce un jour ses droits, en séparant le bien du mal par une exacte rétribution.

Mais entre tous les défordres dont la Société gémit, il n'en est point qui nous convainque mieux de la nécessité d'un jugement que celui-ci: c'est lorsqu'*au lieu établi pour juger il y a méchanceté*. Aussi de ce spectacle odieux qui choquoit sa vûe, le Sage en conclut que *Dieu jugera le juste & l'injuste*. Oui, Mes Frères, lors que ceux qui font les Loix ou qui sont préposés pour les maintenir foulent eux-mêmes les Loix aux pieds: quand

au mépris de cette Justice éternelle qui les établit ses ministres sur la Terre, ils ne se servent de cette autorité destinée à faire respecter la Vertu, que pour en violer eux-mêmes plus impunément les règles, & pour infecter toute une Nation par leur exemple: quand on voit l'injustice monter sur les Tribunaux pour y prononcer ses arrêts: quand on voit le pouvoir suprême entre les mains d'un Tyran, écraser ce même peuple dont il devoit être l'appui: quand, selon l'expression de Job IX. *Job, la terre est livrée entre les mains du méchant*, sans qu'il reste de barrière à opposer à ces désordres: Ah c'est alors sur-tout que l'excès du mal, montrant la nécessité du remède, en prouve la certitude. Alors on doit se dire avec confiance: *un plus haut élevé que ce haut élevé y prend garde: il y a un Dieu qui juge la Terre.* Il y a un Tribunal supérieur devant lequel ce Monarque qui ne connoit rien ici-bas au dessus de lui, rendra compte de son administration. Là sera soumise à révision la conduite des Maîtres du Monde. Là le Juge inique verra ses arrêts cassés, & se verra condamné lui-même à porter la juste peine de ses brigandages. Que Felix tremble! puisqu'il fournit en sa personne une des plus

plus éclatantes preuves de la Vérité qu'on lui prêche. Que Felix tremble en jettant les yeux sur l'étrange contraste de sa propre condition avec celle de son Prisonnier ! Oui, Paul dans les liens, & Felix tenant les rênes de la Judée ; Paul modèle de vertu, Felix l'abregé de tous les vices : Paul persécuté pour une doctrine qui ne tend qu'à rendre les hommes heureux, Felix commandant en Maître dans une Nation dont il est le fleau ; voilà sans aller plus loin, la preuve d'un jugement à venir. O Juges de la Terre recevez Pseau: instruction, jusques à quand jugerez-II. 10. vous injustement, & aurez-vous égard à l'apparence de la personne des méchans ? Faites droit au chétif & à l'orphelin ; Pseau: faites justice à l'affligé & au pauvre. LXXXII. Délivrez celui qu'on maltraite, & le 2. 4. misérable, retirez-le de la main des mé- Job chans. XIX. Ayez peur de l'épée, vous qui 29. la portez de la part de Dieu, Magistrats ! Souverains ! & si vous vous en servez pour percer le sein de l'innocent, tandis que vous épargnez le coupable, craignez que le glaive de la Justice divine, ne vous transperce à votre tour. Aujourd'hui vous êtes à couvert de la vengeance des Loix : votre crédit étouffe les justes poursuites de ceux que vous opprimez : la terreur de

voire puissance étouffe le cri des peuples. Mais bientôt vous allez paroître devant un Juge qui ne vous ressemble point. Juge auprès duquel la faveur, la brigue, les sollicitations ne peuvent rien; Juge que vous ne sauriez ni gagner, ni prévenir, ni intimider, ni surprendre. Alors que deviendrez-vous? Que répondrez-vous? Où fuirez-vous? *les Cieux découvriront votre iniquité: la Terre s'élevera contre vous, tout s'écoulera au jour de la colère de Dieu contre vous.* C'est dans

Job
XX. 27,
28.

ce grand jour, que l'orgueil des tyrans confondu, que l'hypocrisie démasquée, que l'iniquité dépouillée de ses artifices, que tant d'œuvres de ténèbres tirées de leurs cachettes les plus sombres, subiront les peines qui leur sont dues, & qu'au contraire la Vertu, l'Innocence, la Piété, les actions justes & saintes seront couronnées d'une éternelle gloire.

Voyez
Esaie
XXXIII.
15.

3. Les mouvemens de la Conscience, nous fournissent une troisième preuve. Notre Conscience est un Juge intérieur qui tient pour nous ici-bas la place de Dieu, & qui nous parle en son nom pour nous condamner ou pour nous absoudre. On ne sauroit s'empêcher de regarder ses jugemens comme un présage certain de celui que Dieu lui-même doit faire un jour.

jour. Rentrons dans cette Conscience, que signifient ces *pensées qui s'accusent* ^{Rom. II. 15.} & qui s'excusent entre elles? Pourquoi, quand nous avons mal fait, sentons-nous tout notre fonds intérieur se soulever contre nous-mêmes? d'où viennent ces inquiétudes, ces troubles, ces reproches, ces remors qui font les accompagnemens du crime? d'où cette sombre tristesse qui suit par tout le criminel? ces arrêts intérieurs qui le condamnent, ces terreurs qui le consternent, cette secrète horreur qu'il a de lui-même? Ce sont-là, n'en doutons pas, autant d'avant-coureurs du jugement à venir, autant de messagers qui le somment d'y comparoitre. Au contraire le témoignage que l'homme vertueux se rend du bien qu'il a fait, le comble d'une secrète joie. L'approbation de sa Conscience est pour lui une source inaltérable de douceur, de paix, de confiance & d'espérance, qui le dédommage des misères du dehors, du mépris des hommes, de leurs malins jugemens & de leurs insultes. Si ce témoignage intérieur manque, on ne sauroit être satisfait au milieu des applaudissemens de toute la Terre; avec lui l'on se soutient contre le déchainement du Monde entier. Certainement des sentimens si vifs, & qui nais-

sent du plus profond de notre ame, ne sont point vains & trompeurs. Ils disent beaucoup, ils disent qu'il y a un avenir dont le pressentiment confus épouvante le méchant, tandis qu'il rassure & qu'il encourage l'homme de bien.

Voilà, Mes Frères, ce que les Payens ont vû malgré leurs ténèbres. Voilà les raisons dont leurs plus célèbres Philosophes, du moins en partie, ont appuyé une doctrine qui revient si souvent dans leurs Ecrits. C'est déjà beaucoup, que la nature de l'homme, que l'état présent de la Société que les mouvemens les plus secrets de la Conscience, concourent à nous prouver cette doctrine. Mais quel avantage n'a-t-on pas quand on peut joindre à tout cela l'autorité d'une Révélation. Notre Apôtre possède cet avantage. Pour convaincre Felix, il n'a point besoin de raisonner à la manière des Philosophes, ni d'entasser par rapport au sujet qu'il traite, argumens sur argumens. *La foi qui est en Jesus-Christ* lui fournit une méthode plus courte & plus décisive; puisqu'avec le dogme d'une autre vie, cette foi fixe de la manière la plus claire, celui d'un jugement à venir. Il étoit juste que l'Evangile en renouvelant les Loix naturelles, portât au plus haut point d'éviden-

vidence une Vérité qui en est l'appui. Cet Evangile étant d'un côté une révélation de grace, & de l'autre une pleine manifestation de la colére du Ciel contre l'iniquité des hommes, met également en lumière les peines & les récompenses futures. On y voit que Jesus-Christ, devenu successivement le Ministre de la Miséricorde & celui de la Justice, Médiateur des hommes & homme comme eux; après leur avoir donné des Loix fondées sur le salut qu'il leur a mérité, & sur la grace qu'il leur offre, les doit juger un jour conformément à ces mêmes Loix.

En un mot, c'est Dieu qui parle du haut du Ciel pour dire à tous les hommes en tous lieux qu'ils ayent à se repentir. *Il a ordonné un jour auquel il doit juger le monde universel en justice, par l'homme qu'il a destiné pour cela, savoir Jesus-Christ son Fils, par la bouche duquel il leur promet la Vie éternelle, en leur ordonnant de vivre dans ce présent siècle avec justice, avec tempérance, avec piété; en leur déclarant que ce même Fils, en qualité de Juge du monde, nous fera tous comparoître à son Tribunal, pour recevoir chacun en son corps selon ce qu'il aura fait: qu'il rendra à chacun selon ses œuvres: d'un côté la*

Actes
XVII.
31.

2 Cor.
V. 10.

Rom. *Vie éternelle à ceux qui persévèrent à*
 II. 7, 8. *bien faire, d'autre côté, tribulation &*
angoisse, indignation & colère sur ceux
qui obéissent à l'injustice. Que si vous
 demandez à S. Paul d'où l'on fait que ce
 Jésus jugera le monde? il vous répon-
 dra d'abord que Dieu *en a donné une*
 Actes *preuve manifeste à tous en le ressus-*
 XVII. *citant: il vous donnera douze Apôtres,*
 31. *plus de cinq cens frères, & lui même*
 I. Cor. *enfin pour témoins de cette resurrection:*
 XV. 6. *il vous produira les miracles qu'ils ont*
 tous reçu le pouvoir d'opérer en confir-
 mation de ce témoignage. Ah! Mes
 Frères, qu'avec de telles preuves il paroît
 aisé de triompher des esprits! Quel poids
 n'ont pas des leçons de vertu dans la bou-
 che de celui qui peut dire comme S. Paul:
 „j'ai vu de mes propres yeux le souverain
 „Juge du monde. C'est de lui que j'ai
 „reçu l'ordre de prêcher l'Évangile par
 „tout l'Univers, & la vertu d'opérer des
 „prodiges pour en soutenir la prédication.
 „C'est de sa part que je vous retrace, ô
 „Felix! les devoirs de la tempérance &
 „de la justice; c'est en son nom que je
 „vous annonce ce jugement où vous devez
 „un jour comparoître”. Quand la Vérité se
 montre avec ces traits de lumière, où est
 l'ame assez dure pour ne s'en sentir point
 émue?

émue? Aussi Felix est-il atterré. Sa Conscience rend témoignage à ce que lui dit l'Apôtre. L'image des devoirs qui lui sont tracés lui rappelle l'horreur de ses crimes. Dans la peinture du dernier jugement, il lit sa condamnation. *Ses pen-* Dan. V.
sées se troublent, son visage change, les⁶
jointures de ses reins se desserrent, ses
genoux heurtent l'un contre l'autre. Il
 lui semble être déjà devant le redoutable Tribunal, voir déjà les Livres ouverts, s'entendre déjà prononcer le funeste arrêt. Heureux trouble! frayeur salutaire! si la pénitence en étoit le fruit. Mais hélas! un cœur vicieux manqua-t-il jamais d'adresse pour se dérober aux impressions de la Vérité qu'il hait! Felix a un secret infailible pour calmer ses frayeurs, c'est de se distraire de l'objet qui les lui cause; pour rendre le Sermon inutile, il se hâte de renvoyer le Prédicateur: *Va-t-en pour maintenant*, lui dit-il.

Ce malheureux secret les pécheurs encore aujourd'hui ne le connoissent que trop. D'où vient, me demandez-vous, d'où vient que Felix ébranlé par la prédication de S. Paul, n'en est pourtant point converti? Quelle est cette frayeur qui le saisit ainsi tout à coup, & qui se dissipe ensuite sans avoir produit aucun change-

ment dans son ame? Et moi, je vous demande, à mon tour, d'où vient que les pécheurs aujourd'hui entendent annoncer les mêmes Vérités sans se convertir? d'où vient que l'effroi que ces Vérités-là leur causent quelquefois, ne les empêche pas de suivre toujours leur malheureux train? Ils ne résistent pas à la voix d'un Apôtre, je l'avoue, comme Felix y résista: mais aussi ils ne sont pas Payens comme Felix. Ils sont Chrétiens de naissance. Ces doctrines effrayantes, ils les reconnoissent pour des vérités: ils les croient & toutefois n'en profitent point. O prodige de la corruption humaine! Examinons ce prodige de plus près. Détruisons-les fausses ressources & les vains prétextes du pécheur impénitent, & le convainquant de sa folie travaillons à l'en guérir. C'est la seconde Partie & la Conclusion de ce Discours.

II. P A R T I E.

AVANT que d'examiner ce malheureux tour d'esprit qui à l'exemple de Felix rend infructueuse chez tant de Chrétiens la prédication de S. Paul, observons qu'il y a une autre disposition d'ame plus étrange encore, plus funeste encore, & ce-
pen-

pendant très-commune dans nos auditoires Chrétiens, c'est la stupidité. Le croiroit-on? il y a des Auditeurs, il y en a même beaucoup, qui n'apportent qu'une présence locale à nos exercices; qui leur prêtent, pour ainsi dire, le seul organe de leurs yeux & de leurs oreilles; qui de nos Discours n'en reçoivent uniquement que le son. Soit brutale insensibilité, soit qu'une indolence habituelle les ait enfin rendu totalement incapables d'écouter & de réfléchir; que l'on développe un point de morale en leur présence, que l'on presse un devoir, qu'on leur parle, qu'on les menace, qu'on les exhorte, qu'on leur fasse leur propre portrait, ils ne sentent rien, ne s'appliquent rien; ils demeurent froids & tranquilles, comme si cela ne les concernoit en aucune sorte. Ils entendent sans effroi gronder à leurs oreilles les tonnerres de la Religion, & l'on diroit que ce soit pour eux qu'ait été donné cet ordre terrible: *engraisse le cœur de ce peuple, rends ses oreilles pesantes, & bouche ses yeux, de peur qu'il ne voie de ses yeux, qu'il n'oye de ses oreilles, que son cœur n'entende & qu'il ne se convertisse.* Nul remède pour les Auditeurs de cette espèce, à moins que Dieu, usant en leur faveur de la même

Esaie
VI. 19.
puis-

puissance qu'il déploya sur ce malheureux Prince qui s'étoit vû réduit au rang des bêtes, il ne leur *fasse revenir le sens,*
 Dan. IV 16, 36. & ne leur donne *un cœur d'homme.*

Ceux à qui j'en veux ici sont des Auditeurs d'une autre espèce. Quand on leur parle de la justice, de la tempérance & du jugement à venir, ceux-ci sont attentifs; ils sentent intérieurement la force de ces vérités; on voit peinte sur leur visage l'émotion qu'elles causent dans leur ame. Mais n'attendez pas plusieurs jours, ni même souvent plusieurs heures pour y retrouver cette impression. Ils renvoient, comme Felix, le plutôt qu'ils peuvent ces idées importunes; ils se hâtent de les effacer par le secours de mille objets qui ne sont que trop propres à produire cet effet, & demeurent ainsi tels qu'ils étoient auparavant. C'est-là le chef-d'œuvre des artifices du cœur corrompu. Cependant il n'est point d'extravagance pareille à cette conduite.

On me permettra d'abord de supposer que dans le nombre de ceux qui m'écoutent, il y en a plusieurs pour qui la Vérité d'un jugement à venir est une vérité terrible. On me permettra de supposer que parmi mes Auditeurs il en est d'engagés dans des habitudes contraires à la justice

justice ou à la tempérance. On me permettra de croire qu'il s'en trouve quelques-uns, qui s'ils ont suspendu depuis un tems les actes grossiers de ces vices, n'en ont point pour cela détruit le fond, & ne les ont point réparés par une sérieuse pénitence. Que font ces gens-là toutes les fois qu'on leur prêche le jugement à venir? Que se passe-t-il au fond de leur cœur? ils sont effrayés & en même tems ils cherchent quelque moyen de se distraire de l'objet qui les effraye. *Va-t'en pour maintenant*, Vérité incommode, objet qui me tourmente! sentiment ennemi de mon repos! je n'ai pas le loisir de t'écouter. Tel qu'un homme, à peine réveillé d'un songe fâcheux qui trouble sa fantaisie, s'agite, se secoue, & tâche d'en dissiper la sombre impression en promenant ses regards à droite & à gauche: tel le pécheur est ingénieux à chercher des diversions qui chassent de son esprit une pensée qui l'afflige & qui le consterne. Il voudroit que le jugement que nous lui annonçons fût un songe, & il se le persuade à demi. Ah! si c'est un songe, que ne vous réveillez-vous? que ne détruisez-vous toutes nos preuves? que n'arrachez-vous pour jamais ce dogme de votre esprit? Mais si c'est
une

une vérité, quelle folie n'y a-t-il pas à vous de la traiter sur le pied d'un songe? Un homme rêve que sa maison brule. Dans l'agitation de ce rêve, il se réveille, il ouvre les yeux, & se détrompant de sa vaine crainte, il se tranquillise & se rendort. Il n'y a rien là que de raisonnable. Mais que dites-vous de cet autre homme? Il voit à son reveil sa maison en feu: cette vue pour un moment le fait d'effroi, mais au lieu de se sauver de cet incendie, il referme aussi-tôt les yeux, se replonge dans le sommeil, & sert de pâture aux flammes. Voilà le portrait naïf des Chrétiens dont je parle. Insensés, dont la folie aggravera leur malheur! On déplore quelquefois la condition de ces barbares sur qui n'a jamais lui le moindre rayon du Christianisme; chez lesquels la crasse ignorance des premières Vérités de la Religion, va de pair avec la corruption des mœurs. On les plaint de marcher à grands pas vers un abîme inconnu, & de s'y précipiter sans le savoir. On a pitié d'eux, quand on pense qu'ils vont tomber par leurs mauvaises œuvres sous la rigueur d'un jugement dont ils ne se doutent point, & dont ils n'ont jamais eu la moindre idée. Mais de combien l'état d'un Chrétien est-il plus affreux,

freux, lors qu'après mille & mille avertissemens reçus, il tombe dans un abîme qu'il n'auroit tenu qu'à lui d'éviter, & qu'il devient par sa propre faute la proie de ces mêmes flames dont il avoit aperçu de loin la redoutable lueur!

Qu'alléguera-t-il pour justifier une pareille manie? Entrons ici dans l'intérieur de son ame; tâchons de découvrir par quelles secrettes illusions il résiste à des objets qui l'appellent d'une voix si forte. Il me semble lui entendre tenir à peu près ce langage. La pensée d'un jugement m'effraye, & ce jugement à venir n'est que trop certain. Je fai que le meilleur moyen de me rassurer là-dessus, seroit de reformer ma conduite. Mais d'autre côté, cette réformation est un ouvrage pénible pour lequel je me sens une extrême répugnance. Que faire? Ne décidons rien encore, & contentons-nous de renvoyer pour le présent une pensée qui me gêne. Doutons, s'il se peut, de sa réalité, suspendons du moins pour un tems la vue affligeante d'un pareil objet. O charme fatal de l'amour du Vice! quoi? parce que vos habitudes vous sont chères, le jugement à venir en devient-il plus douteux, ou votre conversion moins indispensable? quoi? parce que la réformation

tion

tion de vos mœurs est un ouvrage pénible, s'enfuit-il qu'il faille le remettre, lors que par cette remise même vous le rendez plus pénible encore ? Tout est perdu pour vous, si vous n'y travaillez pas : cependant vous le renvoyez à un avenir incertain ; sans songer que plus vous éloignez le travail, plus vous approchez le péril. *Quand j'aurai le loisir*, dit le pécheur, *quand j'aurai la commodité*, je rappellerai ces idées ; je les méditerai plus à fonds ; j'obéirai à leurs impressions salutaires, & je commencerai de mettre la main à l'œuvre de mon salut ; mais à présent d'autres soins m'occupent. Etrange contradiction ! Lorsque l'Evangile de S. Paul retentit à vos oreilles, vous êtes convaincu ; vous êtes effrayé ; cette frayeur vous convie à la repentance ; & cependant vous voilà qui cherchez encore un prétexte pour ne vous point rendre. Au milieu de cette terreur qui vous sollicite de vous convertir, il y a encore pour vous quelque chose de plus pressé que la conversion ! *Quand j'aurai le loisir*, *quand j'aurai le tems*. Eh malheureux ! qu'avez-vous de plus pressé que de fuir l'ire à venir : que de vous dérober à la vengeance qui vous poursuit : que de vous mettre à couvert de ce terrible

rible jugement qui pend sur votre tête coupable? Mortel que vous êtes! ne craignez-vous point que la mort ne vous prévienne? Une crainte si raisonnable entre dans toutes les précautions que les hommes prennent sur les affaires de la vie. Un Père de famille règle de bonne heure sa succession, il écrit sa dernière volonté. Au moins, dit-il, en cas de mort, j'ai mis ordre à ceci, j'ai pourvu à cela. Il n'y a que les affaires de sa Conscience à quoi le pécheur diffère de mettre ordre, & pour lesquelles il croit toujours avoir du tems de reste. *Quand j'aurai le loisir*, dites-vous; mais maintenant mille soucis m'embarassent; ma fortune à suivre, ma famille à pourvoir, ma charge à remplir. Insensé! sauvez votre ame au risque de tout; votre ame ne vous est-elle pas plus précieuse que tout le reste? *Quand j'aurai le tems!* eh! vous avez bien celui de vous divertir, de vous amuser; vous trouvez bien du loisir pour mille passetems frivoles, vains, puerils, indignes d'un Etre raisonnable. Si après cela vous dites que vous en manquez pour l'affaire de votre salut, je vous soutiens, moi, que vous n'en aurez jamais. Car qu'arrive-t-il? De délais en délais la mort vient. Avec elle les frayeurs du Sei-

gneur se rangent en bataille autour de nous ; alors ferrés de toutes parts des douloureuses atteintes d'une maladie mortelle, nous voudrions bien dire à la Mort : va-t-en maintenant, je te rappellerai quand j'aurai fini l'ouvrage de mon salut. Mais la Mort sourde à nos vœux ne nous accordera nul délai. Il faudra sur le champ comparoître devant le Tribunal de notre Souverain Juge pour y recevoir notre sentence.

O Dieu ! je ne fais ce qui doit m'étonner le plus, ou des thrésors de votre bénignité, de votre patience & de votre longue attente, ou de l'obstination du cœur endurci qui vous résiste. Il y a entre Dieu & le pécheur un combat tout-à-fait étrange. Dieu l'invite au salut par ses délais miséricordieux ; & ces mêmes délais qui lui sont accordés pour travailler à sa conversion, servent de prétexte au pécheur ingrat de la remettre sans fin. Ainsi la vie se passe dans une continuelle alternative de terreur & de sécurité. On a des allarmes d'un moment, & ensuite on se rassure. On n'est point impie, mais on ne sauroit se résoudre à devenir saint. On croit la Religion & on la redoute, sans vouloir lui soumettre son cœur, sans avoir le courage d'embrasser le seul parti qui nous empêcheroit de la redouter.

ter. On meurt enfin comme on a vécu, & comment a-t-on vécu? bon Dieu! plongé plus ou moins dans l'intempérance, dans l'indévotion, dans l'injustice. Vous voyez tous les jours arriver ce malheur à vos pareils, à vos amis, à vos proches. Ces exemples ne vous effrayent point, ou s'ils vous effrayent, ils ne vous font point changer de conduite. Mais vous y viendrez, vous y viendrez à votre tour: Et il me semble déjà vous voir assiégé par les terreurs de la mort & du jugement, reconnoître combien vous aimoit ce Prédicateur dont aujourd'hui la présence vous importune, ce Prédicateur que vous voudriez écarter, & que vous traitez presque d'ennemi, parce qu'il s'efforce de vous *sauver par frayeur* en vous arrachant *comme hors du feu*. Il me semble vous voir l'appeller auprès de vous d'une voix mourante, pour entendre de nouveau des discours dont il ne fera plus tems alors de tirer du fruit.

Quoi, Mes Frères, Felix s'effraye, Felix tremble & des Chrétiens ne trembleront pas, ou ils ne feront que trembler, sans prendre aucune mesure pour se sauver du péril qui les menace? Est-il possible que les grandes vérités qui viennent de vous être annoncées, n'aient pas plus de succès dans cet Auditoire,

qu'elles n'en eurent dans un Auditoire Payen! Et que notre voix, ou plutôt celle de S. Paul, ne fera point plus d'effet sur vous, qu'elle n'en produisit sur le plus méchant de tous les hommes! J'attends de vous, Chrétiens! j'attends de ta grace, ô mon Dieu! *de meilleures choses & plus convenables à salut.* Ah! Mes Frères, obéïssons à la Vérité, si nous voulons ne la point craindre. Devenons saints, puisque nous avons une Religion si sainte. Pensons, parlons, agissons comme des hommes qui ont une loi selon laquelle ils feront jugés. Que l'idée de cette Loi, que l'attente de ce jugement à venir nous suive par-tout. Nous à qui *la Grace salutaire est si clairement apparue*, nous qui *attendons des Cieux le Seigneur JESUS-CHRIST* pour recevoir de sa bouche l'arrêt de notre éternelle destinée, pratiquons fidèlement ses Loix, qui sont celles de la *Tempérance*, de la *Justice*, de la *Piété*, & *renonçant aux convoitises mondaines*, travaillons tous à nous mettre en état d'*obtenir miséricorde dans ce jour-là.*

2 Tim.
l. 18.

Amen.

